

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie à simple autonomie financière des restaurants du personnel et des élus communautaires - Amortissement technique des biens immobiliers et mobiliers remis à la Régie - Taux - Durées - Adoption -

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0868 du 22 novembre 2002, le Conseil de Communauté a décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2003, une régie à simple autonomie financière pour assurer le fonctionnement des restaurants du personnel et des élus communautaires et de lui remettre les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à son bon fonctionnement avec, en contrepartie, la charge d'amortissement correspondante.

La rénovation des restaurants de l'Hôtel de Communauté et de Latule étant achevée et l'ensemble des travaux et prestations acquittés, les services Communautaires ont procédé, en étroite relation avec la Direction de la Régie, à un inventaire exhaustif des immobilisations réalisées.

C'est ainsi que pour les deux restaurants administratifs, le montant global des biens immobiliers et mobiliers amortissables à remettre à la Régie s'établit à 2.112.734,53 € HT soit 2.526.830,56 € TTC avec 1.517.607,57 € HT soit 1.815.058,69 € TTC pour le restaurant de l'Hôtel de Communauté et 595.126,96 € HT soit 711.771,87 € TTC pour le restaurant de Latule.

Par ailleurs, il convient de rappeler que depuis une décision du Conseil d'Etat en date du 27 mars 2000, l'activité de fourniture des repas au personnel par les gestionnaires des cantines d'entreprises est désormais soumise, de plein droit, à la TVA en application de l'article 256 du code général des impôts.

Cette obligation donne la possibilité de récupérer la totalité de la TVA acquittée sur les biens et services réalisés à condition, bien entendu, que :

- l'ensemble des recettes du service, y compris les subventions d'exploitation reçues, soient taxées au taux réduit de 5,5 % en application de l'article 279 a bis du code général des impôts dans les conditions fixées par le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001 codifié à l'article 85 bis de l'annexe III à ce code

- que les dépenses tiennent compte des dotations aux amortissements.

A cet effet et dans le cadre du présent rapport, il vous est, dès lors, proposé, à partir de l'inventaire des immobilisations établi et après échange avec les services techniques ayant assuré la maîtrise d'ouvrage de la rénovation des deux restaurants, de fixer, pour les différentes catégories de biens remis à la Régie, les taux et durées d'amortissement ci-après :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DUREES D'AMORTISSEMENT

ARTICLE	CATEGORIE	DUREE	TAUX
205 - Concessions, brevets, licences			
	Logiciels de bureau	2 ans	50%
2188 - Autres immobilisations corporelles			
	Vaisselle	2 ans	50%
	Petits ustensiles de cuisine	5 ans	20%
	Matériel de cuisine	10 ans	10%
	Equipement de cuisine	15 ans	6,67%
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique			
	Logiciel caisses enregistreuses	2 ans	50%
	Matériel caisses enregistreuses	10 ans	10%
	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans	20%
2184 - Mobilier			
	Mobilier	15 ans	6,67%
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions			
	Génie civil	30 ans	3,33%

Il importe ici de rappeler que la pratique des amortissements permet aux collectivités de préserver leur potentiel d'action en dégagant annuellement un excédent minimum de recettes de fonctionnement destiné, soit à rembourser du capital d'emprunts, soit lorsqu'il n'y a pas de dette, à financer le renouvellement inéluctable de leurs immobilisations.

En conséquence, et considérant l'avis favorable émis sur ce dossier par le Conseil d'Exploitation de la Régie lors de sa séance du 2 avril 2004, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter, telles que fixées ci-dessus, les cadences d'amortissement des différentes immobilisations remises à la Régie des personnels des restaurants du personnel et des élus communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 MAI 2004**

M. HENRI HOUDEBERT

